

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 10 Décembre 2024

Date de la convocation : 4 Décembre 2024

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE.

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT.

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Jean-Noël MOINE, M. Stéphane CHOUIN, M. Christophe BONNET, M. Dominique THÉNAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY.

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Stéphanie CHARRON, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT.

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN,

POUVOIRS : M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Anne REAU à Monsieur Jean-Paul ROCHE, Mme Linda RAULT à Madame Katia BAILLY, Mme Nicole BERRUÉ à M. Gilles BILLIOT, M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO.

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY.

=====

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 Novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2025) du budget principal

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget principal.

1.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2025) du budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe SPANC.

1.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2025) du budget annexe Zones d'activités économiques

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 du budget annexe Zones d'activités économiques.

1.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2025) du budget annexe OTPS

Le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 du budget annexe OTPS.

1.5 Décision modificative n°1 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget principal présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 699 014,00 €	36 056,00 €	14 361,00 €	1 749 431,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 614 362,00 €	7 500,00 €		1 621 862,00 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	2 749 836,00 €	8 250,00 €	35 395,00 €	2 793 481,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 093 582,00 €	-55 572,00 €		3 038 010,00 €
Chapitre 66 Charges financières	73 000,00 €		500,00 €	73 500,00 €
Chapitre 67 Charges spécifiques	2 000,00 €	10 500,00 €	11 000,00 €	23 500,00 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions	52,00 €	127,00 €		179,00 €
Total Dépenses réelles de fonctionnement	9 231 846,00 €	6 861,00 €	61 256,00 €	9 299 963,00 €
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	635 041,00 €	1 526 944,00 €		2 161 985,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	343 930,00 €		12 000,00 €	355 930,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 210 817,00 €	1 533 805,00 €	73 256,00 €	11 817 878,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	654 020,00 €	-6 500,00 €	8 400,00 €	655 920,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	3 120 941,00 €	168 531,00 €		3 289 472,00 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	4 597 051,00 €	90 422,00 €	10 856,00 €	4 698 329,00 €
Chapitre 74 Dotations et participations	1 735 496,00 €	27 352,00 €	11 000,00 €	1 773 848,00 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	10 000,00 €	54 000,00 €	-10 000,00 €	54 000,00 €
Chapitre 77 Produits spécifiques			8 000,00 €	8 000,00 €
Total Recettes réelles de fonctionnement	10 117 508,00 €	333 805,00 €	28 256,00 €	10 479 569,00 €
Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts	93 309,00 €		45 000,00 €	138 309,00 €
002 Résultat N-1		1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	10 210 817,00 €	1 533 805,00 €	73 256,00 €	11 817 878,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	RAR	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	122 361,46 €	50 570,16 €	569 170,00 €		742 101,62 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	518 320,00 €	365 465,47 €			883 785,47 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	517 100,00 €	110 859,04 €	905 996,03 €	-80 000,00 €	1 453 955,07 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours			500 000,00 €	-280 300,00 €	219 700,00 €
Op.202304 « Schémas directeurs eau et assainissement »	300 000,00 €		300 000,00 €		600 000,00 €
Op. 109 « Réhabilitation la Rabolière »	250 000,00 €	1 010 184,97 €		15 000,00 €	1 275 184,97 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	308 541,00 €				308 541,00 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	57 048,00 €				57 048,00 €
Total Dépenses réelles d'investissement	2 073 370,46 €	1 537 079,64 €	2 275 166,03 €	-345 300,00 €	5 540 316,13 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	93 309,00 €			45 000,00 €	138 309,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	98 200,00 €				98 200,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 264 879,46 €	1 537 079,64 €	2 275 166,03 €	-300 300,00 €	5 776 825,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	RAR	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 13 Subventions d'investissement	250 000,00 €	580 984,50 €	-68 120,00 €		762 864,50 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 165, 166, 16449)	148 278,46 €		-148 278,46 €		0,00 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	4 000,00 €				4 000,00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00 €			26 500,00 €	276 500,00 €
1068 Excédents de fonctonn. capitalisés			1 330 822,49 €		1 330 822,49 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	185 430,00 €		79 495,83 €		264 925,83 €
Chapitre 024 Produits des cessions	350 000,00 €			-338 800,00 €	11 200,00 €
Total Recettes réelles d'investissement	1 187 708,46 €	580 984,50 €	1 193 919,86 €	-312 300,00 €	2 650 312,82 €
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	343 930,00 €			12 000,00 €	355 930,00 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	98 200,00 €				98 200,00 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	635 041,00 €		1 526 944,00 €		2 161 985,00 €
Résultat N-1			510 397,31 €		510 397,31 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 264 879,46 €	580 984,50 €	3 231 261,17 €	-300 300,00 €	5 776 825,13 €

1.6 Tarifs 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité ADOPTE les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1er janvier 2025, comme suit :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tarifs par repas en TTC	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,65 €	6,65 €

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :					
	2021	2022	2023	2024	2025
Caution en espèces	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,70 €	2,70 €	2,75 €	2,80 €	2,80 €
Electricité (€/jour)	0,20 € kwh	0,20 € kwh	0,25 € kwh	0,25 € kwh	0,25 € kwh
Eau (€/m3)	4,65 €/m ³				

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	2024 pour mémoire		CCPS	Hors CCPS
Adultes	4,00 €	5,75 €	4,00 €	5,75 €
Tarifs réduits*	3,00 €	3,80 €	3,00 €	3,80 €
Enfants -3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	55,20 €	78,20 €	55,20 €	78,20 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	42,50 €	51,70 €	42,50 €	51,70 €
Abonnement annuel (validité date à date)	177,10 €	253,00 €	177,10 €	253,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	136,80 €	166,70 €	136,80 €	166,70 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	151,80 €	201,20 €	151,80 €	201,20 €
ALSH (unitaire)	2,40 €	3,00 €	2,40 €	3,00 €
CE / Camping (50 entrées)	184,00 €		184,00 €	

Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	2024 pour mémoire		CCPS	Hors CCPS
Entrée	13,50 €	15,50 €	13,50 €	15,50 €
Entrée Tarifs réduits *	7,50 €	9,50 €	7,50 €	9,50 €
Carte 15 entrées	155,20 €	224,20 €	155,20 €	224,20 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	105,00 €	135,00 €	105,00 €	135,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)	460,00 €		460,00 €	

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit, Perf, Aquaconfiance	10,00 €	14,50 €
Séance activité Aquabike, Softbike	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité Aquagym, Aquafit, Perf, Aquaconfiance (valable 1 an)	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité aquagym Aquafit, Perf, Aquaconfiance Tarifs réduits ⁽¹⁾ (valable 1 an)	121,50 €	166,50 €
Carte 15 séances activité Aquabike, Softbike (validité 1 an)	155,00 €	217,00 €
Carte 15 séances activité Aquabike, Softbike Tarifs réduits ⁽¹⁾ (validité 1 an)	139,50 €	195,50 €
Séance bébé-nageur (E+M+P) / activité aqua-natale	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau		37,50 €
Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau		40,00 €
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre		90,00 €
Cours de préparation à l'accouchement et interventions paramédicales (kiné...)		6,50 €

(1) **Tarifs réduits (justificatifs à fournir)** : Personnes handicapées et leur accompagnant/ bénéficiaire du RSA/3-15 ans/demandeurs d'emplois/lycéens et étudiants/Service civique

(2) Sur présentation du livret de famille

Carte / bracelet de remplacement (en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution) : 3 €

Gratuité accompagnant ALSH/Accompagnants Bébé-nageur

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Remboursement des abonnements : par décision du Président au cas par cas.

Création de supports « multi » : groupement de plusieurs ventes unitaires analogues transférées sur un même support (carte et bracelet RFID)

1.7 Tarifs SPANC 2024 - Contrôles

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité APPROUVE les tarifs des prestations du SPANC pour l'année 2025, ci-dessous :

1. **Contrôle de bon fonctionnement ou contrôle de vente :**
 - o 140 € pour une ou deux installations appartenant au même propriétaire.
 - o 98 € (soit 70 % du tarif initial) par installation à partir de la troisième installation.
2. **Contrôle de conception et d'exécution :**
 - o 190 € par installation, pour une installation neuve ou en cours de réhabilitation.
 - o Le paiement s'effectue en deux étapes :
 - 95 € pour l'avis de conception.
 - 95 € pour le contrôle de bonne exécution.
3. **Dédommagement forfaitaire en cas d'absence de l'utilisateur lors du contrôle programmé :**
 - o 20 € par déplacement.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

1.8 Tarifs SPANC 2024 – Entretien

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention de mandat relative à l'entretien des installations d'assainissement non collectif avec le prestataire EAL.

Il est précisé que les tarifs pourront être révisés ou ajustés annuellement et, dans tous les cas, à chaque renouvellement de marché public,

Il est rappelé que ce service d'entretien est facultatif et qu'il est laissé à la libre appréciation des usagers de recourir ou non à ce service, ceux-ci pouvant solliciter tout autre prestataire agréé de leur choix.

1.9 Autorisation budgétaire spéciale 2025 -BPPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 à hauteur du montant total mentionné dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Nature	Crédits ouverts en 2024 (BP+BS+DM)	Seuil légal du CGCT (25% des crédits ouverts N-1)	Autorisation spéciale 2025
109		265 000,00 €	66 250,00 €	0,00 €
	2313 - Constructions	265 000,00 €	66 250,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		613 170,00 €	153 292,50 €	4 500,00 €
	202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	75 000,00 €	18 750,00 €	
	2031 - Frais d'études	500 510,00 €	125 127,50 €	3 000,00 €
	2033 - Frais d'insertion	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
	2051 - Concessions et droits similaires (logiciels)	35 660,00 €	8 915,00 €	1 000,00 €
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES		518 320,00 €	129 580,00 €	7 000,00 €
	204132 - Subventions d'équipement versées - Départements - Bâtiments et installations	88 820,00 €	22 205,00 €	
	2041412 - Subventions d'équipement versées - Communes - Bâtiments et installations	300 000,00 €	75 000,00 €	
	20421 - Subventions d'équipement versées - Personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	40 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €
	20422 - Subventions d'équipement versées - Personnes de droit privé - Bâtiments et installations	89 500,00 €	22 375,00 €	5 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 343 096,03 €	335 774,01 €	8 500,00 €
	2111 - Terrains nus	807 006,03 €	201 751,51 €	
	2115 - Terrains bâtis	155 000,00 €	38 750,00 €	
	21351 - Installations générales, agencements, aménagements constructions - Bâtiments publics	108 440,00 €	27 110,00 €	5 000,00 €
	2151 - Réseaux de voirie	137 750,00 €	34 437,50 €	
	2152 - Installations de voirie	53 000,00 €	13 250,00 €	
	21534 - Réseaux d'électrification	9 500,00 €	2 375,00 €	
	21538 - Autres réseaux	3 050,00 €	762,50 €	
	21828 - Autres matériels de transport	35 000,00 €	8 750,00 €	
	21838 - Autres matériels informatiques	14 800,00 €	3 700,00 €	2 000,00 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 700,00 €	675,00 €	500,00 €
	2185 - Matériel de téléphonie	150,00 €	37,50 €	
	2188 - Autres immobilisations corporelles	16 700,00 €	4 175,00 €	1 000,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		219 700,00 €	54 925,00 €	0,00 €
	2313 - Construction	219 700,00 €	54 925,00 €	
			TOTAL	20 000,00 €

1.10 Attribution d'un Fonds de concours 2024 à la commune de Sennely

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité DÉCIDE d'attribuer des fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer aux financements :

- Du ravalement du dojo communal à hauteur de 4 996.80 euros soit 50%
- L'acquisition de matériels pour le Service Technique à hauteur de 718.98 euros soit 50%
- L'acquisition d'un broyeur à hauteur de 5 750.00 euros soit 50%

1.11 Décision modificative 1 – Budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget SPANC présentée de manière détaillée et équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	15 232.00 €	8 400.00 €	-100.00 €	23 532.00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	38 768.00 €		+100.00 €	38 868.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	360.00 €			360.00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	500.00 €	300.00 €		800.00 €
Chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations	306.00 €	-208.00 €		98.00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		25 868.31 €		25 868.31 €
Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections	4 115.00 €			4 115.00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	59 281.00 €	34 360.31 €	0.00 €	93 641.31 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BS 2024	DM 1	TOTAL
Chapitre 70 Ventes produits, prestations	59 281.00 €			59 281.00 €
Chapitre 78 Reprises sur provisions et dépréciations		382.00 €		382.00 €
002 Résultat N-1		33 978.31 €		33 978.31 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	59 281.00 €	34 360.31 €	0.00 €	93 641.31 €

2. AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2.1 Approbation de la déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'urbanisme de Ligny-le-Ribault pour un projet de colocation pour seniors

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Ligny-le-Ribault pour la construction d'une colocation pour seniors,

Monsieur le Président est **AUTORISÉ** à signer tous les actes de sa compétence utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Ligny-le-Ribault et au siège de la Communauté de Communes des Portes de Sologne durant un mois, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

2.2 Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas engager la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans l'élaboration d'un Pacte Territorial en 2025 et **DÉCIDE** de conventionner avec l'ADIL 45-28 pour l'année 2025 afin de lui apporter un soutien financier,

2.3 Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier Cœur de France pour les parcelles cadastrées BP 7, BP 10, BL 390, BO 35, 43, 44, 45, 46, 48, 51 situées à La Ferté Saint Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉLÈGUE, dans les conditions de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, à l'Etablissement Public Foncier Cœur de France, ayant son siège social 15 rue Eugène Vignat à Orléans (45000), l'exercice du droit de préemption urbain de la communauté de communes des Portes de Sologne en vue de l'acquisition des terrains cadastrés BO n° 43-44-45-46-35-48-51, BP n°7-10 et BL n°390 d'une contenance totale de 99 024 m².

DONNE pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de communes pour représenter la communauté de communes pour tous actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

==**==**==**==**

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21h15.

La Ferté Saint-Aubin, le 11 Décembre 2024
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

